



# ACSL CrégysRando

([www.cregyrando.com](http://www.cregyrando.com))

Association régie par la loi de 1901, affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre sous le n° d'affiliation: FFRP 003025



**DEMANDE D'ADHESION 2020/2021**  1ère inscription  renouvellement

Nom: ..... Prénom: .....  
Date de naissance: ..... @ mail: .....  
Adresse: ..... Ville: ..... Code postal .....  
Téléphone Fixe: ..... Portable: .....

**MONTANT DE LA COTISATION :** Crégyssois : 33 €  + Abonnement RandoPassion :  8 € = ..... €  
Extérieurs : 34 €  + Abonnement RandoPassion :  8 € = ..... €

Concernant l'envoi des programmes et courriers je choisis :

- L'envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus: (gratuit) ou 0 €
- La remise sur le parking au départ des randonnées (gratuit) ou 0 €
- L'envoi de programmes et courriers au domicile (*payant*) 2 €

**Soit un total de :** .....€

**Paiement par chèque** (à établir à l'ordre de ACSL Randonnée Pédestre)

- Je refuse la publication de mon image sur le site internet de CrégysRando .....
- J'ai noté que la loi n°84-610 du 16/07/1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents .....
- Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, je peux adhérer à une assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels .....
- Je fournirai **OBLIGATOIREMENT** un certificat médical de non contre-indication à la randonnée pédestre en club (**Voir conditions au dos**).....   
[L231-2 à L231-2-3](#) du code du sport  
[Décret n°2016-1157 du 24 août 2016](#) relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- Je m'engage par ailleurs à être convenablement équipé(e) (chaussures, tenue adaptée à la randonnée), faute de quoi les animateurs pourraient être amenés à devoir refuser ma participation lors des sorties.....
- Je m'engage à respecter la charte du randonneur (jointe en fichier annexe). Toutefois, CrégysRando regrette de ne pouvoir accepter nos amis les chiens lors des sorties .....
- Mon adhésion à l'ACSL Randonnée Pédestre ne prendra effet qu'après paiement de ma cotisation annuelle. Celle-ci sera valable de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2021.
- Pour le renouvellement des licences des adhérents actuels, le règlement doit impérativement intervenir pour le 18/10/2020.
- L'inscription à Crégys Rando pour les licenciés FFRP IRA d'un autre club est soumise à une contribution de 10 euros et à la délivrance de la licence 2020/2021 de l'autre club.
- Le programme des randonnées peut être modifié en fonction d'impératif tel que la sécurité, vous trouverez sur le site internet <http://www.cregyrando.com> les dernières informations et le programme à jour. Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à contacter La Présidente ou un membre du Bureau.

Merci de cocher ou non les cases représentées par ce symbole

Michelle SAVOYE, Présidente  
15 Rue Guillaume Apollinaire  
77124 Crégys Les Meaux  
Tél. 06 62 73 91 96 ou 01 60 09 48 72  
[miichelle.savoye@gmail.com](mailto:miichelle.savoye@gmail.com)

Nadine BERTHET, Secrétaire  
13 Allée Georges Courteline  
77100 Nanteuil Les Meaux  
Tél. 06 07 06 32 26  
[berthet.nadine77@orange.fr](mailto:berthet.nadine77@orange.fr)

Martine DESCAMPS, Trésorière  
40 Rue des Peupliers  
77124 Villenoy  
Tél 06 10 66 60 49  
[descampsmartine@sfr.fr](mailto:descampsmartine@sfr.fr)

Date : Signature : Tournez la page S.V.P.

**NOUVELLES REGLES CONCERNANT LE CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE**  
**loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016**

A quel moment, dois je fournir un certificat médical ?

- Lors de ma première inscription au club Crégyrando. **OBLIGATOIRE**

L'obtention d'une première licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.

- Lors de mon renouvellement de licence au club Crégyrando, si le dernier certificat remonte à plus de 3 ans. En effet, le renouvellement du certificat médical est exigé tous les 3 ans sans toutefois avoir eu d'interruption de prise de licence.

Si vous n'êtes pas concernée par ces conditions, alors l'attestation ci dessous devra être dûment complétée et signée .

- Si j'ai répondu OUI à l'une des questions de l'auto-questionnaire de santé « QS Sport » qui m'a été remis avec la demande d'adhésion, je devrai fournir un certificat médical. Dans tous les cas, **le questionnaire doit être conservé par l'adhérent.**

**ATTESTATION A COMPLETER**  
**(UNIQUEMENT POUR LES RENOUVELLEMENTS)**

Je soussigné (e).....

Demeurant.....

Membre du club CREGYRANDO

certifie sur l'honneur avoir répondu : (cocher la case correspondante à votre cas)

**NON** à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé « QS Sport » .

**OUI** à l'une des questions de l'auto-questionnaire de santé « QS Sport ». Dans ces conditions, présenter le questionnaire à votre médecin traitant et réclamer un certificat médical de non contre-indication à la randonnée pédestre en club.

Fait à .....

le.....

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé »